



AMBASSADE DE SUISSE
AU PAKISTAN

KARACHI 6, le 2 mars 1967.

Réf.: 521.73.- SM/ln
ad. Bü.Pak. 821 AVA

E.V.D. VERWALTUNG	
No.	<i>133. Pult</i>
GANT	
E	
- 6. Mr. 1967	
Kopie an	

Division du Commerce

Département fédéral de l'économie publique

B e r n e

Investissements suisses au Pakistan

Wir hatten jetzt die Beschriftung der Pak. des neuen Text (Sept 66) ungenügend.
Prü

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'occasion de la présentation de mes lettres de créance, le 1er mars, le Président Mohammad Ayub Khan m'a demandé quel était l'état d'esprit en Suisse en ce qui concerne les investissements au Pakistan. Le Président paraissait être assez au courant non seulement des problèmes économiques en général, mais des relations avec la Suisse en particulier et notamment de l'activité de notre industrie chimique (par exemple Sandoz qui envisage un investissement d'une trentaine de millions de francs pour une fabrique de colorants).

J'ai saisi cette occasion pour rappeler au Président que nous avons abordé il y a un certain temps déjà avec les autorités pakistanaises la discussion d'un accord sur la protection des investissements et j'ai tâché de connaître la position personnelle du chef de l'Etat à l'égard de cette question. Or, celui-ci m'a répondu sans hésitation et très catégoriquement qu'il considérait très favorablement la conclusion d'un accord de ce genre avec la Suisse et m'a encouragé à terminer l'examen de cette question avec les autorités compétentes.

Selon les instructions que vous m'avez données lors de mon passage à Berne au mois de janvier, je n'entreprendrai cependant aucune démarche avant d'y avoir été invité par votre Division. Je pense qu'en attendant il pourra vous intéresser de connaître l'opinion du Président de la République.

J'envoie un double de cette lettre à la Division des affaires politiques du Département politique fédéral, à Berne, pour son information.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

J. Wasmata

